

de flambeaux. Les cloches de la Ville sonnent pendant tout le jour.

III. Deux jours après l'Inhumation, la Reine vint du Palais de la Favorite au Château Impérial, pour y fixer son séjour. Par ses premiers ordres, elle a donné à ses Sujets des preuves de ses soins maternels pour eux, ayant ordonné à tous les Evêques, Abbés & Prélats, aussi-bien qu'aux Seigneurs Séculiers, d'ouvrir leurs greniers, & de vendre à un prix raisonnable les bleds qu'ils y tenoient; & aux Boulangers qui avoient diminué le poids du Pain, de l'augmenter d'une livre. L'Impôt d'un demi florin sur chaque *Eimer* de vin qui entroit dans Vienne, a aussi été réduit à la moitié, & les droits extraordinaires qu'on payoit d'une couple de Bœufs, ont été diminués de dix florins; ce qui d'abord a fait diminuer la viande d'un creitzer par livre. Le même jour S. M. fit adresser aux Etats d'Autriche un Decret Royal pour leur donner part de la mort de l'Empereur de glorieuse & pieuse mémoire, & leur notifier son avenement à la Régence de tous les Etats de ce Monarque. Un pareil Decret; ou des Lettres circulaires, ont depuis été envoyées aux Etats des Royaumes, & de toutes les Provinces de sa Domination. Le 28. on publia à son de trompe que le 23. Novembre étoit le jour auquel la Reine recevroit l'hommage des Etats de l'Archiduché; ce qui se fera ensuite & doit même s'être fait actuellement dans tous les Royaumes & Provinces héréditaires. Déjà toutes les Troupes du feu Empereur qui sont dans les Royaumes & Provinces ont prêté publiquement, & avec les cérémonies usitées en pareille occasion, le Serment de fidélité à leur nouvelle Souveraine,